

REPUBLIQUE DU BURUNDI



SENAT DE TRANSITION

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT
DU SENAT A L'OCCASION DE L'OUVERTURE
DE LA PREMIERE SESSION DU SENAT DE
TRANSITION.**

Bujumbura 08 février 2002

Excellence Monsieur le Vice-Président de la République,
Honorable Président de l'Assemblée Nationale de Transition,
Honorables députés,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et
Consulaires,
Mesdames, Messieurs, les Représentants des Organisations Internationales,

Mesdames, Messieurs,

1. En ce jour mémorable où nous procédons à l'ouverture solennelle de la première session du Sénat de Transition, permettez-nous de vous exprimer notre profond sentiment de reconnaissance pour avoir bien voulu répondre à notre invitation, et ce malgré vos nombreuses obligations. C'est la première expression de l'appui que vous accordez à notre jeune et nouvelle institution.
2. Nous voudrions d'ores et déjà profiter de l'occasion qui nous est offerte pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2002. Que celle-ci soit pour vous l'année de la paix et de la sécurité, une année de santé, de bonheur et de prospérité pour vous et vos familles respectives.
3. Notre deuxième pensée va aux Burundais qui viennent d'entrer dans les nouvelles institutions. Nous tenons à leur exprimer nos vives et chaleureuses félicitations. Il nous plait en particulier de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux ministres, aux députés et aux sénateurs qui rentrent d'exil.
4. Nous voudrions particulièrement citer un des tout premier d'entre eux, le Docteur Jean Minani qui vient d'être brillamment élu à la tête de l'Assemblée Nationale. Leur présence parmi nous est en effet riche de signification. C'est le signe que petit à petit, la confiance s'installe. C'est aussi le signe que le pays recouvre

progressivement la sécurité et qu'en définitive, la paix et la réconciliation peuvent demain devenir une réalité.

5. Nous saluons aussi la communauté internationale qui continue à accompagner le peuple burundais dans sa longue quête pour la paix.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

6. Le Sénat de Transition qui inaugure ses travaux en ce jour provient d'un long processus. Il est le résultat des négociations d'Arusha et des précisions exprimées plus tard à travers la Constitution de Transition et la loi n°1/018 du 29 novembre portant instauration du Parlement de Transition. Par son arrêt n° RCCB 24 du 25 janvier 2002, la Cour Constitutionnelle a rendu officielle la composition du Sénat de Transition à la suite de la saisine du 24 janvier 2002 par laquelle le Président de la République transmettait à la Cour les dossiers des candidats sénateurs. En date du 04 février 2002, le Sénat a, lors de sa première réunion, procédé à l'élection de son Bureau conformément au prescrit de la loi. Il est ainsi composé :

- ❖ Président : M. Libère Bararunyeretse.
- ❖ Premier Vice-Président : M. Pierre Claver Nahimmana.
- ❖ Deuxième Vice-Président : Dr Nestor Nitunga.
- ❖ Secrétaire Général : M^{me} Clotilde Bizimana.
- ❖ Secrétaire Général Adjoint : M. Raphaël Bitariho.

7. Le Sénat ainsi mis en place est une institution nouvelle, dotée de nouvelles missions au regard de la nature et de l'ampleur du conflit burundais. Nos aînés ont en effet connu, peu après l'indépendance de notre pays, un Sénat qui avait exclusivement les missions classiques de voter la loi de contrôler l'action gouvernementale. Le Sénat qui commence jouit d'autres prérogatives comme nous allons le voir dans la suite de notre propos.

8. S'agissant de sa conception, le nouveau Sénat burundais possède un certain nombres de caractéristiques.
9. Premièrement, *le Sénat de Transition est une institution d'équilibre*. Equilibre ethnique, régional, politique, social et au niveau du genre. Il comprend en effet :
- ❖ Les anciens chefs d'Etat,
 - ❖ Trois personnes issues de l'ethnie twa
 - ❖ Au moins deux ressortissants de chaque province provenant de composantes ethniques différentes cooptés au sein de l'Assemblée Nationale et en dehors de celle-ci.
10. En tout, au maximum un nombre 54 sénateurs, paritaire ethniquement et politiquement. Ainsi, à coté de l'équilibre ethnique qui a été rigoureusement respecté, le Sénat de Transition comprend 20 % de femmes, ce qui constitue un pas très significatif en ce qui concerne la promotion du genre. Nous nous réjouissons aussi de l'intégration des Batwa à cette prestigieuse institution. C'est une première dans l'histoire de notre pays. Cela augure d'une démocratisation progressive de notre société.
11. Deuxièmement, *c'est une institution de la sagesse et de la maturité*. D'abord, il faut avoir 35 ans révolus pour devenir sénateur. Ensuite, les personnalités qui ont eu l'honneur d'accéder à la magistrature suprême siègent de droit dans notre institution. L'époque est ainsi révolue où le Burundi faisait peu de cas des meilleurs de ses fils, en particulier ceux qui ont eu à le servir au niveau le plus élevé. Nous attendons avec une vive impatience que les anciens chefs d'Etat nous rejoignent pour mettre leur riche expérience au travail exaltant du Sénat de Transition.
12. Troisièmement, *le Sénat est une institution de paix, de stabilisation et de réconciliation*. En effet, outre sa mission de s'assurer du respect des équilibres nationaux dans la société, cette institution ne peut prendre des décisions qu'à la majorité des 2/3. Qu'est-ce à dire ? Aucune ethnie, aucun groupe politique ne peut décider à lui seul sans recueillir le consentement des autres. Le Sénat

devient ainsi le lieu de l'exercice d'une démocratie de consensus fondée sur la nécessité de forger des compromis et des consensus à même de rallier des majorités substantielles et non exclusives.

13. Quatrièmement, *le Sénat est une institution de rassemblement* pour l'intérêt national qui dépasse les différents clivages. Il est à ce titre hautement significatif que les groupes parlementaires soient interdits en son sein.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

14. C'est cette conception qui a guidé la définition des missions du Sénat de Transition que nous nous proposons de vous présenter. Ces missions sont de deux ordres :

- ❖ Approuver les lois ;
- ❖ Contrôler l'action gouvernementale, suivre la mise en œuvre de l'Accord et s'assurer du respect et de la réalisation des équilibres nécessaires dans les différents secteurs de la vie publique.

15. Premièrement, *approuver les lois*. Dans le cadre de cette mission, le Sénat

- ❖ Approuve les amendements à la Constitution et aux lois organiques, y compris les lois régissant le processus électoral ;
- ❖ Approuve les textes de loi concernant la délimitation, les attributions et les pouvoirs des provinces, des communes et des collines ;
- ❖ Formule des observations ou propose des amendements concernant la législation adoptée par l'Assemblée nationale, élabore et dépose des projets de loi pour examen par cette dernière;

- ❖ Conseiller le Président de l'Assemblée Nationale de Transition sur toute question, notamment législative ;

16. Deuxièmement, *contrôler l'action gouvernementale, suivre la mise en œuvre de l'Accord et s'assurer du respect et de la réalisation des équilibres nécessaires dans les différents secteurs de la vie publique*. Dans ce cadre, le Sénat mène des enquêtes dans l'administration publique, et le cas échéant, fait des recommandations pour s'assurer qu'aucune région ou aucun groupe n'est exclu du bénéfice des services publics.

17. Il contrôle aussi l'application des dispositions constitutionnelles exigeant la représentativité ou l'équilibre dans la composition d'éléments quelconques de la fonction publique ou des corps de défense et de sécurité. Toujours dans ce souci, le Sénat intervient dans la nomination aux hautes fonctions, en particulier dans les domaines intéressant la sécurité des citoyens comme les corps de défense et de sécurité, le système judiciaire, l'administration territoriale, de même qu'au niveau de la nomination des membres de la Commission électorale nationale indépendante.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

18. Avant de procéder à l'ouverture de la session, nous nous en voudrions de ne pas exprimer nos remerciements au Président de la République, au Vice-Président de la République et au Bureau de l'Assemblée Nationale pour la confiance qu'ils ont placée en chacun d'entre nous pour accomplir l'exaltante et délicate mission que nous venons de présenter brièvement. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profond gratitude.

19. Nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter tous les sénateurs et les remercier vivement d'avoir accepté cette noble mission.

20. Comme nous venons de le constater, les missions imparties au Sénat sont d'une importance capitale pour le fonctionnement de l'Etat et surtout la réussite de la

transition. Notre institution est en définitive le garant de la paix et de la stabilisation de la société.

21. Comment allons-nous y prendre pour réussir ce pari ?

22. Premièrement, nous sommes conscients que c'est une mission qui exige de notre institution d'agir dans la sérénité, dans l'intérêt national et en étroite collaboration avec les autres institutions. Nous sommes en effet convaincus que la réussite de la transition dépendra en grande partie de la capacité des institutions de transition à travailler dans l'harmonie et la cohésion ; mais aussi de leur volonté de relever le défi de la sincérité et de l'éradication du double langage, étant entendu que le culte de la vérité doit faire partie du code de conduite de l'ensemble de la classe politique. Cela est à notre sens, un préalable pour que la société puisse conduire à bon port le processus de réconciliation.

23. Rappelons que pour nous, la réussite de la transition signifie le retour à la paix, l'amorce du processus de réconciliation nationale et la relance effective du développement économique et social.

24. Il serait naturellement illusoire de croire un seul instant que nous pouvons réussir ce pari dans un environnement caractérisé par l'insécurité, les violences et les exactions de toutes sortes contre la population tel que cela est vécu au quotidien. Nous joignons ici notre voix à celle de nombreux acteurs de la vie nationale ou de la communauté internationale pour appeler les groupes armés à cesser sans délais leurs actions dévastatrices pour se mettre à la table des négociations. Rien, absolument rien ne peut justifier leur croisade meurtrière contre le peuple burundais. Surtout au moment où les solutions politiques au conflit burundais ont été laborieusement définies et se trouvent dans une phase avancée de mise en application.

25. Deuxièmement, nous allons résolument nous mettre à l'écoute du peuple, non seulement pour connaître ses préoccupations, mais aussi pour recevoir des leçons, recueillir des conseils et des recommandations. A cet effet, les sénateurs feront tout leur possible pour être près du peuple, opérer ainsi des descentes sur

le terrain pour ceux qui ne sont pas établis à l'intérieur du pays. Nous allons aussi requérir la collaboration des pouvoirs publics pour nous aider à organiser des audiences à l'intention de la population. Il va de soi que pour la réussite de cette action, il nous faut le soutien de la population et des différentes institutions. Il nous faut aussi le soutien de la coopération internationale en ce qui concerne les moyens logistiques et l'échange d'expérience.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

26. Avant de procéder à l'ouverture de cette première session du Sénat de Transition, nous nous en voudrions de nous pas vous réitérer nos remerciements pour l'appui que vous avez voulu apporter à notre jeune institution. Quant à nous nous vous donnons notre parole que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour répondre à vos attentes et à celles du peuple burundais tout entier.

27. C'est sur ces propos que nous déclarons ouverte la première session ordinaire du Sénat de Transition.

Nous vous remercions.